

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

***DELAI D'OBTENTION DE 3 SEMAINES A 1 MOIS HORS PERIODES DE VACANCES DURANT LESQUELLES SES DELAIS SONT PLUS LONGS***

- Carte nationale d'identité périmée
- Copie intégrale d'acte de naissance (mairie du lieu de naissance)
- 2 photos couleur (moins de 6 mois)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'intéressé (impôts, attestation de sécurité sociale, quittance EDF, téléphone...)

## **En cas de perte ou de vol**

- Déclaration de perte (mairie du lieu de domicile)
- Déclaration de vol (gendarmerie, commissariat ou ambassade)
- Timbre fiscal de 25 €

## **Pour les couples non mariés ou divorcés**

- Jugement de divorce (copie intégrale)
- Autorisation du 2<sup>ème</sup> parent

## **Pour les personnes dont les parents ne sont pas nés en France ou ayant eu la nationalité française**

- Certificat de Nationalité Française

**La présence des enfants est obligatoire.**

**Les imprimés ne peuvent être confiés, ils sont donc à remplir sur place par l'intéressé (dépôt d'une signature et d'une empreinte digitale).**